REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 15 JUILLET 2026

Nombre de délégués du Comité Syndical : **21**	Nombre de délégués qui se trouvent en fonction : **21**	Nombre de délégués - présents : 17 - représentés : 4 **TOTAL : 21**

L'an deux mille vingt-six, le 15 juillet à 18 heures 00, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig à Molsheim, sous la présidence de Chantal JEANPERT, Présidente.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA)
- FISCHER Marie-Reine - GONGALVES Alexandre - HAEGY Julien - JEANPERT Chantal - PFISTER Caroline - THIELEN Pierre - TOURNEMAINE Denis	- DE VREESE Willy - HUMANN Jean - KANNENGIESER Michèle - RITLENG Dominique - ULRICH Laurent	- ACKER Daniel - CLOSSET Christian - GIROLD Marc - HARTMANN Jean-Philippe - JEROME Alain

Membres représentés :
Mme CUTAJAR Chantal ayant donné procuration à Mme KANNENGIESER Michèle
Mme GRAEF-ECKERT Catherine ayant donné procuration à M. ULRICH Laurent
M. PANNEKOECKE Jean-Bernard ayant donné procuration à M. ACKER Daniel
M. SCHLEISS Hervé ayant donné procuration à M. THIELEN Pierre

Excusés :

Accusé de réception en préfecture
067-200089837-20260715-2026DELIB2612-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - CREATION DE POSTES DE VICE-PRESIDENTS

N°26-12

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2, applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivant l'article L.5211-2 du même Code, ainsi que les articles L.5211-10 et L.5211-12 ;

SOUS LA PRESIDENCE de Chantal JEANPERT, élue Présidente ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

décide

la création de cinq postes de Vice-Présidents pour la durée du mandat.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente, Chantal JEANPERT



Transmis au représentant de l'Etat le : 16/07/2026

Publié le : 16/07/2026

Accusé de réception en préfecture
067-200089837-20260715-2026DELIB2612-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026